

CFC

SN 506 500

Code des frais de construction

Remplace SN 506 500:2001

Baukostenplan BKP

Codice dei costi di costruzione CCC

Building cost classification BCC

Code des frais de construction CFC

Numéro de référence
SN 506500:2017 fr

Valable dès: 2017-04-01

Editeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

Distribution
CRB Centre suisse d'études pour
la rationalisation de la construction
Case postale, CH-8036 Zurich

Les personnes suivantes ont participé à l'élaboration de la norme SN 506 500
Code des frais de construction CFC:

Commission Code des frais de construction CFC (2017)

Président

Tanja Heublein, Dr.-ing., Zürich

CRB

Membres

Gerhard Boeckle, ing. dipl. ETS, Zurich

SSE

Kurt Frei, ing. HES, Diepoldsau

Concepteur en installations
de bâtiment

Jürg Freimann, dipl. contremaître, Bauschule Aarau, Baar

CRB

Reto Gmür, arch. dipl. EPFL/FAS, Bâle

Architecte

Klaus Hofer, arch./tech. ET, Maur

Conception

Giuseppe Martino, arch. dipl. EPFZ/SIA, Zurich

Bureau de la SIA

Lars Mülli, ing. civil dipl. EPFZ, Zurich

AEAI

Daniel Oettli, directeur des travaux OSD, Zollikerberg

SIA/KUB

Michael Schwery, ing. dipl. HES CVC/SIA, Bâle

SICC

Markus Tschantré, arch. dipl. ETS/HES, Berne

Conception

Edi Tüscher, ing. méc. dipl., Kerzers

CRB

Table des matières

	Avant-propos	5
	Introduction	7
1	Champ d'application	9
1.1	But de la norme	
1.2	Principes	
1.3	Instrument de travail	
1.4	Délimitation	
2	Renvois	11
2.1	Normes	
2.2	Autres renvois	
3	Explications	13
4	Systématique	15
4.1	Structure	
4.2	Groupe principal	
4.3	Groupe	
4.4	Sous-groupe	
4.5	Catégorie	
4.6	Code	
4.7	Description	
5	Code des frais de construction CFC	17
5.1	Code des frais de construction CFC - Classification	18
5.2	Code des frais de construction CFC - Définitions	29
5.3	Code des frais de construction CFC - Aperçu des 1er et 2ème niveaux	82

4 Systématique

4.1 Structure

Le Code des frais de construction CFC est structuré hiérarchiquement et opère sur quatre niveaux normalisés:

- Groupe principal
- Groupe
- Sous-groupe
- Catégorie de travaux

Les quatre niveaux normalisés peuvent être étendus en fonction des besoins spécifiques à l'utilisateur ou nécessités par le projet.

4.2 Groupe principal

Premier niveau du CFC regroupant les différents groupes.

4.3 Groupe

Second niveau du CFC regroupant les différents sous-groupes.

4.4 Sous-groupe

Troisième niveau du CFC regroupant les différentes catégories.

4.5 Catégorie

Quatrième et dernier niveau du CFC.

4.6 Code

Groupe principal: numéro à un chiffre, débutant par 0.

Groupe: numéro à deux chiffres, débutant par 00.

Sous-groupe: numéro à trois chiffres, débutant par 000.

Catégorie: numéro à quatre chiffres, débutant à la quatrième position par 0, avec un point le séparant des trois premiers chiffres.

4.7 Description

Description des biens, matériaux, composants, prestations, redevances, etc., ayant une influence prépondérante sur les coûts au niveau des groupes principaux, des groupes, des sous-groupes ou des catégories.

5 Code des frais de construction CFC

0 Terrain	0
1 Travaux préparatoires	1
2 Bâtiment	2
3 Equipements d'exploitation	3
4 Aménagements extérieurs	4
5 Frais secondaires	5
6 Réserve	6
7 Réserve	7
8 Réserve	8
9 Ameublement et décoration	9

5.1 Code des frais de construction CFC - Classification

0	Terrain	05	Conduites de raccordement en dehors de la parcelle
00	Etudes préliminaires	050	Poste d'attente
000	Poste d'attente	051	Terrassements
001	Appréciation du terrain, études de faisabilité	052	Canalisations
002	Arpentage, bornage	053	Conduites électriques, automatismes du bâtiment
003	Expertises géotechniques et autres expertises	054	Conduites pour installations CVC
003.1	Sol de fondation	055	Conduites sanitaires
003.2	Eaux souterraines	056	Travaux accessoires
003.3	Sites contaminés	059	Divers
003.4	Autres expertises	06	Voies d'accès en dehors de la parcelle
004	Frais d'établissement plan de quartier et plan directeur	060	Poste d'attente
006	Etude de l'impact sur l'environnement	061	Routes
009	Divers	062	Voies ferrées
01	Acquisition du terrain ou du droit de superficie	063	Voies navigables
010	Poste d'attente	069	Divers
011	Acquisition du terrain	09	Honoraires
012	Acquisition du droit de superficie	090	Poste d'attente
013	Acquisition du droit de mitoyenneté	091	Architecte
018	Assainissement de sites contaminés	092	Ingénieur civil
019	Divers	093	Ingénieur électricien
02	Frais accessoires à l'acquisition du terrain ou du droit de superficie	094	Ingénieur CVC
020	Poste d'attente	095	Ingénieur en installations sanitaires
021	Droits de mutation	096	Architecte paysagiste
022	Frais de notaire	097	Spécialistes 1
023	Taxes d'inscription au registre foncier	097.0	Géomètre
024	Frais d'avocat, frais de justice	097.1	Géologue, géotechnicien
025	Commissions aux intermédiaires	098	Spécialistes 2
029	Divers	098.2	Economiste de la construction
03	Indemnités, servitudes, participations	098.4	Ingénieur en environnement
030	Poste d'attente	098.6	Frais de vente
031	Indemnité de locataires et de fermiers	099	Divers
032	Dédommagements		
033	Constitution de servitudes		
034	Radiation de servitudes		
035	Patentes d'établissements publics		
036	Participation à l'amélioration foncière		
037	Participation au remembrement parcellaire		
038	Participation des bordiers		
039	Divers		
04	Financement avant le début des travaux		
040	Poste d'attente		
041	Constitution d'hypothèques sur le terrain		
042	Intérêts hypothécaires		
043	Intérêts sur droit de superficie		
044	Intérêts sur prêts		
045	Intérêts sur fonds propres		
046	Impôts fonciers		
048	Assurances avant le début des travaux		
049	Divers		

5.2 Code des frais de construction CFC - Définitions

		Description
0	Terrain	Tous les frais nécessaires à l'acquisition d'un terrain ou d'un droit de superficie ainsi que les frais occasionnés par des études préliminaires nécessaires aux décisions en matière d'acquisition du terrain. Afin de permettre la comparaison entre terrains viabilisés ou non, il est nécessaire d'inclure dans ce groupe les frais de raccordement jusqu'à la limite du terrain
00	Etudes préliminaires	Etudes préliminaires (y compris honoraires) nécessaires aux décisions concernant l'acquisition du terrain ou du droit de superficie
000	Poste d'attente	
001	Appréciation du terrain, études de faisabilité	Etudes d'occupation des sols, expertises basées sur des critères purement commerciaux ou d'autre nature servant à l'appréciation du terrain
002	Arpentage, bornage	
003	Expertises géotechniques et autres expertises	Etudes destinées à déterminer la nature du sol et de l'ouvrage
003.1	Sol de fondation	
003.2	Eaux souterraines	
003.3	Sites contaminés	
003.4	Autres expertises	
004	Frais d'établissement plan de quartier et plan directeur	
006	Etude de l'impact sur l'environnement	
009	Divers	
01	Acquisition du terrain ou du droit de superficie	Frais relatifs à l'acquisition du terrain par achat, échange, héritage ou donation, ainsi que l'acquisition d'immeubles qui peuvent être imputés à l'actif ou l'acquisition d'une part de terrain en copropriété (propriété par étage)
010	Poste d'attente	
011	Acquisition du terrain	
012	Acquisition du droit de superficie	
013	Acquisition du droit de mitoyenneté	
018	Assainissement de sites contaminés	
019	Divers	